

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU COMITE SYNDICAL DU 4 FEVRIER 2026.
--

Le quatre février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bourbre s'est réuni à l'EPAGE de la Bourbre à Saint Victor de Cessieu 244, montée du Village, sous la présidence de Monsieur Gaël LEGAY BELLOD, Président.

Date de Convocation : 8 janvier 2026.

Présents : LEGAY BELLOD Gaël, BETON Christian, BLOND Priscilla, GAGET Mathieu, FRACHON Marie Christine, GUICHERD André, PRUDHOMME Guy, RABATEL Daniel, GARCIA Youri, SEIGLE Roland, CHARLETY Philippe, BOUVIER Benoît, BEAUGELIN Renée, ZUCCARELLO Philippe et PAILLOT Daniel.

Absents ayant donné pouvoir comptant pour le quorum : SIMON Catherine, CERVERA Frédéric et REY Freddy.

Excusée : MUGNIER Isabelle.

Absents : WAJDA Daniel, DURAND Fabien, LELONG Frédéric, GOMES Nathan, CAMP Cédric, MURILLON Régis, REYPE ALLAROUSSE Marie Laure, COMPIGNE Pascal, QUEMIN André, MILLY Roger et REVIL Christophe.

Nombre de membres en exercice : 30.

ORDRE DU JOUR :

I / Affaires Générales concernant la GEMAPI et le hors GEMAPI.

1. Budget Primitif 2026.
2. Suppression d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe et création d'un poste d'attaché.
3. Questions diverses.

II / Affaires liées à la compétence GEMAPI.

1. Marché de suivi post travaux de la renaturation de la Bourbre entre Bourgoin Jallieu et Villefontaine.
2. Marché concernant la renaturation de la Bourbre dans la traversée de l'Isle d'Abeau.
3. Programme d'Etudes Préalables au PAPI 2 et plan de financement.
4. PEP – Schéma directeur de lutte contre les inondations et le ruissellement.
5. Questions diverses.

III / Affaires liées aux missions Hors GEMAPI.

1. Marché pour des mesures de la qualité de l'eau concernant certains points noirs.
2. Marché de prestation pour un suivi thermique des cours d'eau.
3. Questions diverses.

COMPTE RENDU :

Monsieur GUICHERD André est désigné secrétaire de séance.

I / AFFAIRES GENERALES CONCERNANT LA GEMAPI ET LE HORS GEMAPI

1. BUDGET PRIMITIF 2026.

Vu la délibération n° 80/2025 du 10 décembre 2025 attestant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2026 ;

Vu le Budget Primitif présenté par le Président pour l'exercice 2026 et qui s'équilibre ainsi que suit en dépenses et en recettes :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 166 070 €	2 166 070 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 081 796,37 €	3 081 796,37 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif de l'EPAGE de la Bourbre.

2. SUPPRESSION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE ET CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque établissement public sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Vu la demande d'avis effectuée auprès du Comité Social Territorial le 26 janvier 2026.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe, permanent à temps complet, et de créer un emploi d'attaché, permanent à temps complet, en raison d'une promotion interne.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 15 mars 2026.

Filière administrative.

Cadre d'emploi des rédacteurs.

Grade : rédacteur principal 1^{ère} classe : ancien effectif : 1, nouvel effectif : 0.

Cadre d'emploi des attachés.

Grade : attaché : ancien effectif : 0, nouvel effectif : 1.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget, chapitre 012.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de supprimer un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe, permanent à temps complet, et créer un poste d'attaché, permanent à temps complet.

3. QUESTIONS DIVERSES.

II / AFFAIRES LIEES A LA COMPETENCE GEMAPI

1. MARCHE DU SUIVI POST TRAVAUX DE LA RENATURATION DE LA BOURBRE ENTRE BOURGOIN JALLIEU ET VILLEFONTAINE.

Dans le cadre des opérations de suivi post travaux de la renaturation de la Bourbre entre Bourgoin Jallieu et l'Isle d'Abeau, sur les T1 et T2, une convention de groupement de commandes a été passée entre la CAPI et l'EPAGE. Des marchés sont passés annuellement pour respecter les directives de suivis mentionnées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation des travaux de renaturation n°38-2021-12-07-0003.

Une consultation pour le marché post-travaux sur 5 ans, intitulé « EPB25-05 Suivis Post-Travaux de la renaturation de la Bourbre entre Bourgoin-Jallieu et l'Isle d'Abeau sur 5 ans (n+4 à n+8) » a été engagée le jeudi 30 octobre 2025, avec une réception des offres le vendredi 12 décembre à 17h30.

Il se décompose en 3 lots :

- Lot 1 : Suivis hydromorphologiques ;
- Lot 2 : Suivis physico-chimique, hydrobiologique et piscicole ;
- Lot 3 : Suivis écologiques (inventaires des espèces protégées...) - Coordination des suivis allotis.

Le marché a été publié en procédure formalisée d'appel d'offres ouvert avec un montant estimé à 187 600 € HT, pour 5 ans.

Suite à l'analyse des offres et à la CAO du 28 janvier 2026, les prestataires retenus sont :

Lot 1 : Aquabio pour un montant de 43 315 € HT.

Lot 2 : TERE0 pour un montant de 70 592 € HT.

Lot 3 : Eccel Environnement pour un montant de 47 550 € HT.

L'ensemble s'élève à 161 457 € HT.

Ces montants étant inférieurs aux montants des marchés formalisés, il est proposé au comité syndical de délibérer pour valider les choix de la CAO et d'attribuer les lots aux prestataires retenus par cette dernière.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

Confirme le choix de la CAO d'attribuer le lot 1 à Aquabio, le lot 2 à TERE0 et le lot 3 à Eccel Environnement pour un montant global de 161 457 € HT ;

Autorise le président à signer les marchés pour un montant maximum de 161 457 € HT, leurs éventuelles modifications en cours d'exécution et tous les documents y afférents ;

Autorise le président à demander des subventions auprès de tout financeur.

2. MARCHE CONCERNANT LA RENATURATION DE LA BOURBRE DANS LA TRAVERSEE DE L'ISLE D'ABEAU.

Les travaux sur le tronçon T3 de la Bourbre dans la traversée de la commune de l'Isle d'Abeau étaient prévus pour 2024. Suite à l'avis défavorable émis par l'OFB et la DDT sur le programme de travaux mis à jour dans le cadre du porter à connaissance au titre de la loi sur l'eau, puis à plusieurs rencontres entre les services de l'État, la mairie, la CAPI et l'EPAGE, il a été convenu de revoir la conception du projet pour passer à des techniques dites « alternatives », en génie végétal.

Une consultation pour choisir la nouvelle maîtrise d'œuvre pour le projet de renaturation de la Bourbre sur le tronçon T3 à l'Isle d'Abeau, en utilisant des techniques en génie végétal (R1), a été faite.

Deux offres seulement ont été déposées. Lors de l'ouverture de celles-ci, il a été constaté que les prix étaient nettement supérieurs à l'estimation délibérée en bureau de 15 000 € HT (pour 50 000 € HT de travaux). Les offres s'élèvent à plus de 40 000 € HT.

L'écart de prix peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Un CCTP trop précis et trop ambitieux par rapport aux besoins pour des travaux en « génie végétal » ;
- Des réunions, des demandes précises de réalisation de dossiers réglementaires qui augmentent le prix ;
- Des impondérables qui font que le temps de maîtrise d'œuvre pour un PRO est souvent le même, malgré la taille des travaux projetés.

Après réflexion, prendre un maître d'œuvre pour des travaux de petite ampleur est trop coûteux au regard de l'enveloppe travaux. Une nouvelle démarche a été initiée pour réaliser le projet en interne avec l'accompagnement d'une entreprise de génie végétal pour la technique et la réalisation de plans, et envisager une mise en œuvre en tout ou partie par l'entreprise et/ou en régie EPAGE.

A l'heure actuelle, une première estimation a été faite, en tenant compte de la participation en régie de l'équipe rivière de l'Epage Bourbre, d'un montant de 25 000 € HT.

Par contre, si l'équipe rivière n'intervient pas et que les travaux sont réalisés en totalité par un prestataire, le montant s'élèverait à 55 000 € HT.

Il ressort des discussions une préférence pour l'intervention de l'équipe rivière puisque l'Epage a des compétences en interne.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le président à :

- signer les marchés pour l'accompagnement et la réalisation des travaux de renaturation de la Bourbre pour un montant maximum de 60 000 € HT, leurs éventuelles modifications en cours d'exécution et tous les documents y afférents ;
- demander des subventions auprès de tout financeur.

3. PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES AU PAPI2 ET PLAN DE FINANCEMENT.

Le PAPI Bourbre, labellisé en 2017 et prolongé dans le cadre d'un avenant jusqu'en 2023, est un outil central dans la mise en œuvre d'opérations d'aménagement ayant permis de protéger les personnes et les biens jusqu'à un niveau comparable à la crue bi-centennale.

Conscient de l'exposition au risque inondation et de la nécessité de poursuivre la dynamique de bassin engagée il y a une dizaine d'années, l'EPAGE de la Bourbre souhaite relancer une démarche PAPI dans le but d'augmenter la résilience du territoire à ce risque naturel majeur.

Conformément au cahier des charges national et suite aux échanges avec les services de l'Etat, le montage du prochain PAPI passe par une phase d'études préalables permettant au syndicat de disposer des connaissances nécessaires à l'élaboration de la future stratégie du risque inondation.

Le Programme d'Etudes Préalables (PEP) comprend, en plus des études, un programme relatif au volet réduction de la vulnérabilité.

Le PEP prévoit ainsi la réalisation de 26 actions inscrites dans les 7 axes de la gestion du risque inondation des PAPI :

- (Axe 0 - Animation : 4 actions) ;
- Axe 1 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque : 6 actions ;
- Axe 2 - Surveillance et prévision des inondations : 1 action ;
- Axe 3 - Alerte et gestion de crise : 1 action ;
- Axe 4 - Prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme : 2 actions ;
- Axe 5 - Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes : 7 actions ;
- Axe 6 - Ralentissement des écoulements : 3 actions ;
- Axe 7 - Gestion des ouvrages de protection hydraulique : 2 actions.

Le tableau ci-après présente le détail des actions et le plan de financement :

Numéro	Intitulé de l'action	Montant	ETAT Fond Barnier		ETAT Fond Vert		EPAGE de la Bourbre		Autres MO	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
0-1	Assurer l'animation (équipe projet) et le suivi du programme d'études préalables au PAPI	395 000 €	50%	197 500 €			50%	197 500 €		
0-2	AMO pour accompagner l'EPAGE lors de la phase de mise en oeuvre des actions du PEP	22 000 €	50%	11 000 €			50%	11 000 €		
0-3	Mettre en place une démarche de concertation du grand public	30 000 €	50%	15 000 €			50%	15 000 €		
0-4	Elaborer le dossier de PAPI complet	25 000 €	50%	12 500 €			50%	12 500 €		
1_1	Réaliser les études préliminaires aux schémas d'aménagement intégrés de prévention des inondations	130 000 €	50%	65 000 €	30%	39 000 €	20%	26 000 €		
1_2	Réaliser l'étude diagnostic du bassin versant au risque ruissellement	60 000 €	50%	30 000 €	14%	8 400 €	36%	21 600 €		
1_3	Améliorer les connaissances sur l'évolution du climat et l'impact du changement climatique sur le phénomène inondation	5 000 €	50%	2 500 €			50%	2 500 €		
1_4	Pose des repères de crue	7 000 €	80%	5 600 €			20%	1 400 €		
1_5	Mettre en oeuvre un plan de communication et de sensibilisation du public	8 000 €	80%	6 400 €			20%	1 600 €		
1_6	Mettre en oeuvre une formation globale des élus du territoire au risque d'inondation	15 000 €	80%	12 000 €			20%	3 000 €		
2_1	Optimisation du SDAL déjà en Place	10 000 €	50%	5 000 €			50%	5 000 €		
3_1	Réaliser des exercices de gestion de crise	5 000 €					100%	5 000 €		
4_1	Etude sur la possibilité de mise à jour du PPRI Bourbre	0 €								
4_2	Prise en compte de l'aléa inondation actualisé dans la réglementation zone inondable	5 000 €	50%	2 500 €			50%	2 500 €		
5_1	Diagnostic de réduction de la vulnérabilité des biens à usage d'habitation en zone inondable	52 370 €	50%	26 185 €	30%	15 711 €	20%	10 474 €		
5_2	Diagnostic de réduction de la vulnérabilité des entreprises en zone inondable	30 000 €	50%	15 000 €	30%	9 000 €	20%	6 000 €		
5_3	Diagnostic de réduction de la vulnérabilité des établissements recevant du public en zone inondable	29 000 €	50%	14 500 €	30%	8 700 €	20%	5 800 €		
5_4	Réduction de la vulnérabilité des équipements et réseaux indispensables à la résilience du territoire : en matière de distribution et	20 000 €	50%	10 000 €					50%	10 000 €
5_5	Travaux de réduction de la vulnérabilité de biens à usage habitation	75 000 €	80%	60 000 €					20%	15 000 €
5_6	Travaux de réduction de la vulnérabilité des biens d'activités professionnelles d'entreprises de moins de 20 salariés	60 000 €	40%	24 000 €					60%	36 000 €
5_7	Travaux de réduction de la vulnérabilité pour des bâtiments publics (hors réseaux et infrastructures)	15 000 €	50%	7 500 €					50%	7 500 €
6_1	Définir des schémas d'aménagement intégrés de prévention des inondations de la Bourbre et de ses affluents	110 000 €	50%	55 000 €			50%	55 000 €		
6_2	Définir des schémas d'aménagement intégrés de prévention des inondations par ruissellement sur le bassin versant de la Bourbre	70 000 €	50%	35 000 €	30%	21 000 €	20%	14 000 €		
6_3	Réaliser les études d'ACB et AMC des scénarios d'aménagement envisagés	26 000 €	50%	13 000 €			50%	13 000 €		
7_1	Diagnostics des ouvrages transférés à l'EPAGE dans le cadre la compétence GEMAPI	25 000 €	50%	12 500 €			50%	12 500 €		
7_2	Surveillance et entretien des systèmes d'endiguement existants	25 000 €	50%	12 500 €			50%	12 500 €		
	TOTAL	1 254 370 €	Fond Barnier	650 185 €	Fond Vert	101 811 €	EPAGE	433 874 €	Autre MO	68 500 €

Le montant prévisionnel total du PEP s'élève à 1 254 370 €. Le plan de financement prévoit la participation financière du FPRNM (Etat) et du Fonds Vert.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

Approuve le Programme d'Etudes Préalables au PAPI 2 de la Bourbre et autorise le président à signer tout document s'y rapportant ;

Autorise le président à déposer le dossier de candidature pour le PEP au PAPI 2 Bourbre ;

Autorise le président à demander des subventions à tout financeur pour la réalisation du programme d'actions.

4. PEP – SCHEMA DIRECTEUR DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS ET LE RUISSELLEMENT.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PEP Bourbre, l'EPAGE va lancer en 2026 les études nécessaires à l'élaboration d'un futur programme de travaux en vue d'un PAPI 2 travaux.

Ces études consisteront à réaliser :

- Pour la partie concernant le risque inondation lié à des cours d'eau : les diagnostics hydrologiques et hydrauliques pour déterminer de façon précise les zones inondables de chaque secteur pré-identifié ainsi que les enjeux qui sont concernés par ce risque, la rédaction du programme de travaux au stade AVP avec une étude coût/bénéfice pour chaque scénario ;
- Pour la partie concernant le risque inondation lié au phénomène de ruissellement : les compléments du pré-diagnostic réalisé par le CEREMA pour déterminer de façon précise les zones inondables de chaque secteur pré-identifié ainsi que les enjeux qui sont concernés par ce risque, la rédaction du programme de travaux au stade AVP avec une étude coût/bénéfice pour chaque scénario.
- Organiser et appuyer l'EPAGE pour réaliser la concertation du Public.

Le montant de ces actions est estimé à 473 000 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

		Montant total de l'action	PLAN DE FINANCEMENT					
			ETAT Fond Barnier		Fond Vert		EPAGE Bourbre	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
0_2	AMO pour accompagner l'EPAGE lors de la phase de mise en oeuvre des actions du PEP	22 000 €	50%	11 000 €			50%	11 000 €
0_3	Mettre en place une démarche de concertation du grand public	30 000 €	50%	15 000 €			50%	15 000 €
0_4	Elaborer le dossier de PAPI complet	25 000 €	50%	12 500 €			50%	12 500 €
1_1	Réaliser les études préliminaires aux schémas d'aménagement intégrés de prévention des inondations	130 000 €	50%	65 000 €	30%	39 000 €	20%	26 000 €
1_2	Réaliser l'étude diagnostic du bassin versant au risque ruissellement	60 000 €	50%	30 000 €	14%	8 400 €	36%	21 600 €
6_1	Définir des schémas d'aménagement intégrés de prévention des inondations de la Bourbre et de ses affluents	110 000 €	50%	55 000 €			50%	55 000 €
6_2	Définir des schémas d'aménagement intégrés de prévention des inondations par ruissellement sur le bassin versant de la Bourbre	70 000 €	50%	35 000 €	30%	21 000 €	20%	14 000 €
6_3	Réaliser les études d'ACB et AMC des scénarios d'aménagement envisagés	26 000 €	50%	13 000 €			50%	13 000 €
		473 000 €	Montant subvention ETAT	236 500 €	Montant subvention Fond vert	68 400 €	Montant financement EPAGE	168 100 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le président à demander des subventions à tout financeur pour l'ensemble des actions listées ci-dessus d'un montant prévisionnel de 473 000 € HT.

5. QUESTIONS DIVERSES.

III / AFFAIRES LIEES AUX MISSIONS HORS GEMAPI

1. MARCHE POUR DES MESURES DE LA QUALITE DE L'EAU CONCERNANT CERTAINS POINTS NOIRS.

Ce point est reporté.

2. MARCHE DE PRESTATION POUR UN SUIVI THERMIQUE DES COURS D'EAU.

Dans un contexte de changement climatique et de pression croissante sur la ressource en eau, la compréhension du fonctionnement thermique des cours d'eau constitue un enjeu majeur pour la gestion durable des milieux aquatiques. Les variations de température influencent directement la biodiversité, la qualité de l'eau et constituent un indicateur pertinent des pressions exercées sur le milieu.

L'analyse thermique permet également d'améliorer la connaissance des échanges entre la rivière et les nappes souterraines, éléments essentiels pour la gestion quantitative de la ressource.

Afin de disposer d'un diagnostic précis et opérationnel, il est proposé de conduire une campagne thermique principalement sur le linéaire de la Bourbre.

Cette campagne vise principalement à :

- Identifier les secteurs où les échanges nappe–rivière sont significatifs, afin d'améliorer la compréhension du fonctionnement hydrogéologique du bassin versant, en vue d'optimiser la gestion quantitative ;
- Localiser les "refuges thermiques", c'est-à-dire les zones où la température de l'eau reste plus favorable en période estivale, essentielles pour le maintien des espèces sensibles et la résilience écologique du cours d'eau.

Le contenu de la prestation de base est :

1. Le survol thermique par ULM : réalisation d'un survol équipé en imagerie infrarouge thermique (IRT) permettant de cartographier les variations de température de l'eau. La qualité des données dépendra du couvert végétal : les secteurs fortement boisés pourront limiter la visibilité, mais la majorité du linéaire reste exploitable.
2. La pose de sondes de mesure sur les secteurs identifiés comme pertinents à l'issue du survol. Ces sondes enregistreront en continu la température de l'eau, permettant de confirmer et d'affiner les observations issues de l'imagerie aérienne.

Des options complémentaires sont envisageables :

- Préconisations pour compléter le réseau de sondes sur les principaux affluents afin d'améliorer la compréhension des influences respectives de la nappe, de l'air et de la ripisylve ;
- Survol hivernal du Catelan, permettant de détecter d'éventuels apports karstiques, généralement plus chauds en période froide ;
- Modélisation thermique et hydraulique, permettant de simuler l'impact des débits sur les températures estivales et d'éclairer la définition des débits objectifs d'étiage (DOE), notamment dans la perspective de la future étude sur les volumes prélevables.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le président à :

- signer le marché pour la réalisation du suivi thermique des cours d'eau du bassin versant de la Bourbre pour un montant maximum de 50 000 € HT et ses éventuelles modifications en cours d'exécution ;
- demander des subventions auprès de tout financeur.

3. QUESTIONS DIVERSES.

A vingt heures, le Président lève la séance en remerciant le Comité Syndical pour sa participation.

Fait à Saint Victor de Cessieu, le 19 février 2026.

Le Président,
Gaël LEGAY BELLOD.

Le secrétaire de séance,
André GUICHERD.



